

Règlement du concours 2020 "A la Soupe de Soyons"

Concours ouvert à tous les soyonnais.e.s

Thème : les légumes de saison (décembre)

Période : Samedi 5 décembre 2020 (dépôt entre 10h30 et 11h)

Lieu : Bregard halle des loisirs, 07130 SOYONS

Participation : sur inscription en fonction des places disponibles (catégorie "adulte" et catégorie "enfant de moins de 16 ans", avec accord parental).

Places limitées à 20 participants (cumul adultes+enfants).

Date limite d'inscription : 15 Novembre 2020

Modalités : les participants préparent chez eux une soupe 100% fait maison, à base de légumes de saison (environ 8 portions) en privilégiant les producteurs et commerçants locaux.

Pour les enfants, les parents peuvent participer pour les parties difficiles ou dangereuses, mais s'engagent à ne pas faire à leur place. Cependant, ils peuvent les coacher dans la réalisation.

Possibilité d'y ajouter viande, croûtons, fromage, crème, légumes secs...

La soupe sera ensuite déposée à la halle des loisirs de Soyons dans un récipient pouvant passer sur une plaque chauffante pour y être jugée par un jury

Les participants s'engagent à fournir leur recette qui sera publiée sous forme de recueil sur le site de l'association.

L'inscription vaut également pour acceptation d'être pris en photo pour illustrer l'événement auprès des différents réseaux de communication (presse papier, sites internet, réseaux sociaux...)

Jurys : le jury pourra être composé de membres du Conseil Municipal, du CMJ, de l'association Lômes & Co, d'un ancien du village ou encore d'un Chef cuisinier.

Récompenses : 1 lot adulte, 1 lot - de 16 ans.

Partenaires : Le Vival de Soyons, La Vie Claire de Soyons, La Ferme de Jaulan de Soyons, Intermarché de Soyons, La boucherie de St Georges-les-Bains, Le Jardin de Touloud, La Fromagerie de Lou, Le Tablier d'Irène.. Liste évolutive...

Le reste de soupe sera mis à la vente à emporter au tarif de 1€ la part au profit du téléthon. Les acheteurs apportent leur contenant.

Dans l'hypothèse que des soupes restent invendues, ces dernières seraient offertes à la Croix Rouge pour être distribuées aux sans abris.